



PROCES-VERBAL Réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2020 à 19 h

L'an deux mille vingt et le quatorze janvier à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAUD Dominique, le Maire.

Date de convocation : 07/01/2020

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : Mmes BLAYN Suzanne et SERRE Jeannine
MM. ARNAUD Dominique, BLAYN Julien, GIRY Ulysse et SERRE Jérôme
Lesquels forment la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. GIRY Ulysse

1 - Restauration d'archives / Demande de subvention au Département de la Drôme (Délibération n°2020-01-01) :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet visant à valoriser le patrimoine archivistique de la commune par le biais de la restauration et la numérisation de documents comptables du 19^{ème} siècle très endommagés, dont la liste a été dressée par l'archiviste du Service commun de la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux.

Des devis pour ces travaux ont été demandés à La Reluire du Limousin et à l'Atelier Quillet, lesquels s'élèvent respectivement à 1 314,00 € et 922,80 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce projet de restauration et de numérisation d'archives ;
- Retient l'offre la moins-disante de l'Atelier Quillet, d'un montant de 922,80 € H.T. ;
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Drôme ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2020.

2 - Convention de partenariat entre la commune et l'association CRIIRAD (Délibération n°2020-01-02) :

Considérant que la convention de partenariat pour la gestion du réseau montilien de surveillance de la radioactivité de l'air, signée en date du 12 avril 2017 est arrivée à son terme le 31 décembre 2019,

Considérant la demande de reconduction de ce partenariat formulée par la CRIIRAD, en date du 10 décembre 2019 ;

Considérant la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement de la balise de contrôle de la radioactivité atmosphérique implantée à Montélimar, proposée par la CRIIRAD ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la nouvelle convention annexée à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fin de la séance : 21 h

Nom et prénoms	Signature ou cause d'empêchement
ARNAUD Dominique	
GIRY Ulysse	
BLAYN Suzanne	
SERRE Jérôme	
BLAYN Julien	
SERRE Jeannine	